

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 30 juin 2023

Point 16 de l'ordre du jour

Nominations

Délibération n°23-06-24

Considérant le règlement intérieur de l'École nationale des ponts et chaussées notamment son article 4, le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, au vu des avis émis par le Conseil d'enseignement et de recherche lors de sa séance du 8 juin 2023, après en avoir délibéré, émet un avis favorable :

1° - à l'attribution du titre de professeur adjoint de l'École nationale des ponts et chaussées à M. Thierry SEDRAN, *ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, docteur de l'École nationale des ponts et chaussées* ;

2° - à l'attribution du titre de professeur honoraire de l'École nationale des ponts et chaussées à M. Alain PECKER.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 30 juin 2023.

Le Président du Conseil d'administration,


BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE :



ABSTENTIONS :

